

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 juin 2018 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Madame Véronique Bélanger, Secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et études techniques

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

CA18 26 0148

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juin 2018

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA18 26 0149

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2018 à 19 h

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19 h 21.

Madame Stephanie Watt quitte la salle à 20 h 06 et reprend son siège à 20 h 15.

Madame Christine Gosselin quitte la salle à 20 h 39 et reprend son siège à 20 h 42.

Monsieur François Limoges quitte la salle à 20 h 43 et reprend son siège à 20 h 47.

Monsieur François Limoges quitte la salle à 20 h 56 et reprend son siège à 20 h 57.

La période de questions prend fin à 21 h 05.

CA18 26 0150

Accueillir favorablement l'offre de vente au prix d'un dollar soumise par « Groupe IDEVCO MAS Fabre inc. » relativement à une partie du lot 3 782 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui sera désignée comme les lots 6 244 798 et 6 244 780 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, postérieurement à une opération cadastrale à venir et demander au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) d'entreprendre les démarches visant l'acquisition desdits lots en vue de leur aménagement à des fins de parc

VU l'article 34.1(3°) de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole de Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accueillir favorablement l'offre de vente au prix d'un dollar soumise par « Groupe IDEVCO MAS Fabre inc. » relativement à une partie du lot 3 782 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui sera désignée

comme les lots 6 244 798 et 6 244 780 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, postérieurement à une opération cadastrale à venir;

De transmettre ladite offre de vente au Service de la gestion et de la planification immobilière;

De demander au Service de la gestion et de la planification immobilière d'entreprendre les démarches visant l'acquisition desdits lots en vue de leur aménagement à des fins de parc.

Adoptée à l'unanimité.

12.01

CA18 26 0151

Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Celsius Mtl » afin de le soutenir dans la réalisation du projet « Oasis Bellechasse », entre juin et septembre 2018 - Autoriser l'occupation temporaire du domaine public - Accorder une contribution financière de 10 000 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 10 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser la délivrance, à titre gratuit, d'un permis d'occupation du domaine public dans le cadre du projet « Oasis Bellechasse » qui se déroulera à la Place Hector Prud'homme, de juin à la fin septembre 2018;

D'approuver un projet de convention avec l'organisme « Celsius Mtl » afin de le soutenir dans la réalisation du projet « Oasis Bellechasse » sur la Place Hector Prud'homme;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la chef de division - communications et adjointe à la direction pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 10 000 \$, incluant les taxes, le cas échéant;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1187928003

CA18 26 0152

Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Celsius Mtl » afin de le soutenir dans la réalisation du projet « Espace Bonheur Masson », entre juin et septembre 2018 - Autoriser l'occupation temporaire du domaine public - Accorder une contribution financière de 10 000 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 10 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser la délivrance, à titre gratuit, d'un permis d'occupation du domaine public dans le cadre du projet « Espace Bonheur Masson » qui se déroulera sur la 14^e Avenue au sud de la rue Masson, de juin à la fin septembre 2018;

D'approuver un projet de convention avec l'organisme « Celsius Mtl » afin de le soutenir dans la réalisation du projet « Espace Bonheur Masson » sur la 14^e Avenue au sud de la rue Masson;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la chef de division - communications et adjointe à la direction pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 10 000 \$, incluant les taxes, le cas échéant;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1187928002

CA18 26 0153

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « La Maisonnette des Parents » pour la réalisation du « Camp parents-enfants 0-5 ans » pour l'année 2018 - Accorder une contribution financière de 5 858 \$, à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « La Maisonnette des parents » afin de le soutenir dans la réalisation du « Camp parents-enfants 0-5 ans » pour l'année 2018;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « La Maisonnette des parents » une contribution financière de 5 858 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même

le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1183318002

CA18 26 0154

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « S. I. D. A. C. Promenade Masson » pour la réalisation de l'événement « Cinéma sous les étoiles » - Accorder une contribution financière de 6 000 \$ pour l'année 2018 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « S. I. D. A. C. Promenade Masson » afin de soutenir la préparation et la mise en place de l'événement « Cinéma sous les étoiles »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 6 000 \$ à l'organisme « S. I. D. A. C. Promenade Masson »;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 6 000 \$;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1187699001

CA18 26 0155

Prolonger l'entente de gré à gré avec l'organisme « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA », aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période d'un an à compter du 6 juin 2018 / RPPG17-03045-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prolonger l'entente de gré à gré avec l'organisme « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) – SPCA », aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période d'un an à compter du 6 juin 2018;

D'autoriser les dépenses découlant de cette entente à la hauteur du budget réservé pour cette activité. Le service sera facturé mensuellement et à la pièce selon les taux prévus au contrat.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1187135003

CA18 26 0156

Approuver une demande d'appui financier au montant de 10 000 \$ afin de permettre au « Comité logement La Petite-Patrie » de poursuivre ses interventions concertées visant principalement les locataires vulnérables aux prises avec des problèmes d'insalubrité dans leur logement - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 10 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pausé

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec le « Comité logement La Petite-Patrie » afin de lui permettre de poursuivre ses interventions concertées visant principalement les locataires vulnérables aux prises avec des problèmes d'insalubrité dans leur logement;

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$ au « Comité logement La Petite-Patrie »;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

De mandater le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1180963013

CA18 26 0157

Octroyer un contrat clé en main de gré à gré de 197 118,89 \$, taxes incluses, à « La Pépinière | Espaces collectifs », organisme à but non lucratif, pour les services professionnels de gestion, de conception, d'aménagement temporaire et d'activation de sites sur deux tronçons de la rue Masson dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP) édition 2018 (RPPS18-05042-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'octroyer un contrat clé en main de gré à gré au montant de 197 118,89 \$, toutes taxes incluses, à « La Pépinière | Espaces collectifs », organisme à but non lucratif, pour les services professionnels de gestion, de conception, d'aménagement temporaire et d'activation de sites sur deux tronçons de la rue Masson dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP) édition 2018;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la convention de services professionnels en découlant, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la Direction du développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi de ladite convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1180963002

CA18 26 0158

Autoriser une dépense totale de 228 143,17 \$, taxes incluses, et accorder un mandat à « Les Consultants S.M. inc. » pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation portant sur l'analyse de la sécurité routière aux abords de plusieurs intersections de l'arrondissement afin de sécuriser d'avantage les déplacements à pied et à vélos des étudiants, des piétons et des citoyens (contrat RPPS18-01015-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 228 143,17 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation portant sur l'analyse de la sécurité routière aux abords de plusieurs intersections de l'arrondissement afin de sécuriser d'avantage les déplacements à pied et à vélos des étudiants, des piétons et des citoyens. Cette étude sera remise à la Division de l'exploitation du réseau artériel pour que la Division du marquage et de la signalisation procède à la phase de conception si jugée nécessaire;

D'accorder à « Les Consultants S.M. inc. », le mandat de conception tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 228 143,17 \$, taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres public RPPS18-01015-OP;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1182913009

CA18 26 0159

Autoriser une dépense additionnelle de 20 000 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le montant accordé à l'entreprise à « Les Services exp inc. » pour des services professionnels additionnels en vue de la révision de plans et devis visant le réaménagement de l'avenue Shamrock et de la future place publique du marché Jean-Talon, portant la valeur maximale du contrat à 262 471,82 \$, taxes incluses (contrat RPPS17-05056-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 20 000,00 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le montant accordé à l'entreprise « Les Services exp inc. » pour des services professionnels additionnels en vue de la révision de plans et devis visant le réaménagement de l'avenue Shamrock et de la future place publique du marché Jean-Talon, majorant ainsi le montant total du contrat d'une somme de 242 471,82 \$ à une somme maximale de 262 471, 82 \$, taxes incluses (contrat RPPS17-05056-OP);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1172913017

CA18 26 0160

Annuler l'appel d'offres public RPPV18-02021-OP ayant pour titre « Reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT2018-2) »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'annuler l'appel d'offres public RPPV18-02021-OP pour les raisons suivantes :

- permettre d'intégrer la construction de nouvelles saillies au contrat initial de reconstruction de trottoirs et de bordures;

- réaliser des économies substantielles possibles en lançant un nouveau contrat comprenant les travaux prévus au présent appel d'offres et d'autres déjà prévus à l'automne 2018.

D'autoriser le paiement d'une somme de 2 000 \$ à « Les entreprises Ventec inc », conformément aux dispositions prévues au devis du présent appel d'offres;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1187902003

CA18 26 0161

Autoriser une dépense additionnelle de 248 712,04 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à « Les Excavations Super inc. », pour les travaux d'intégration des œuvres d'art dans le cadre de l'aménagement et d'électricité aux Places Pierre-Falardeau et Michel-Brault - Contrat RPPP17-02021-OP

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle totale de 248 712,04 \$, contingences et taxes incluses, afin d'augmenter le montant accordé à l'entreprise « Les Excavations Super inc. » pour l'intégration des deux œuvres d'art, majorant ainsi le montant total du contrat d'une somme de 759 985,90 \$ à une somme maximale de 1 008 697,94 \$, taxes incluses (contrat RPPP17-02021-OP);

D'autoriser les virements budgétaires décrits dans les aspects financiers du sommaire décisionnel;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1172913016

CA18 26 0162

Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et de publier ledit rapport sur le site web de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1183879007

CA18 26 0163

Autoriser un virement de 91 315 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation des projets de valorisation du bois de frêne

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de 91 315 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation des projets de valorisation du bois de frêne;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1187831003

CA18 26 0164

Autoriser un virement de 68 485 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la mise en place d'une démarche zéro déchet dans les bâtiments municipaux et auprès de foyers de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de 68 485 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la mise en place d'une démarche zéro déchet dans les bâtiments municipaux et auprès de foyers de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1187831002

CA18 26 0165

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 95 000 \$ pour le financement d'un poste d'agent de recherche - développement durable pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} juillet 2019

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 95 000 \$ pour le financement d'un poste d'agent de recherche en développement durable pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} juillet 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1187135004

CA18 26 0166

Autoriser un virement de crédit d'un montant maximal de 100 000 \$ par année, en 2018 et 2019, afin d'imputer des dépenses au projet d'aménagement transitoire de la rue Masson, dans le cadre du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) - Autoriser un virement de crédit du compte surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédit au montant de 100 000 \$, afin de compléter le budget de 200 000 \$ du projet d'aménagement transitoire de la rue Masson, pour le paiement des services professionnels requis et de dépenses relatives au programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP), pour les années 2018 et 2019;

D'autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1180963017

CA18 26 0167

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte du Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier 2018-2019

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à présenter une demande de subvention au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);

D'authentifier la longueur de 3,7 km en site propre comme étant la longueur réelle du tronçon de la Route verte dont l'entretien est sous la responsabilité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De confirmer que l'accès à cette section de la Route Verte est libre et gratuit.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1180674004

CA18 26 0168

Autoriser le dépôt de la candidature du projet du Skateparc de Rosemont au concours des prix du « Mérite municipal 2018 »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'autoriser le dépôt de la candidature du projet du Skateparc de Rosemont au concours des prix du « Mérite municipal 2018 ».

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1185239001

CA18 26 0169

Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement afin de reporter la séance prévue le lundi 1^{er} octobre 2018 au mardi 2 octobre 2018

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De reporter la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1^{er} octobre 2018 au mardi 2 octobre 2018, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1180284002

CA18 26 0170

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 24 mars au 27 avril 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 24 mars au 27 avril 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1183879008

CA18 26 0171

Édicter une ordonnance - Installation de panneaux d'arrêt obligatoire à plusieurs intersections routières situées sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie veut favoriser au quotidien les déplacements à pied vers les écoles, les parcs, les installations sportives et de loisirs et autres lieux d'utilité collective;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie veut favoriser le transport actif de ses citoyens sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la marche à pied permet de combattre la sédentarité et améliorer la santé des individus;

ATTENDU QUE le sentiment de sécurité a un impact important sur les déplacements à pied et à mobilité réduite;

ATTENDU QUE les déplacements à vélo au quotidien ont un impact positif important sur la santé des individus, sur la réduction de la congestion routière et permettent de lutter efficacement contre le réchauffement climatique;

ATTENDU QUE de 2011 à 2014, 59 piétons et cyclistes ont été tués dans les rues de Montréal et que 1797 d'entre eux ont été blessés;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De procéder à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire aux emplacements suivants :

- 1) Sur la rue Beaubien Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue de Bordeaux;
- 2) Sur la rue Beaubien Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Alma;
- 3) Sur la rue Beaubien Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Drolet;

- 4) Sur la rue Beaubien Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 33^e Avenue;
- 5) Sur la rue Bélanger, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue De Saint-Vallier;
- 6) Sur la rue Bélanger, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 35^e Avenue;
- 7) Sur la rue Bélanger, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 31^e Avenue;
- 8) Sur la rue de Bellechasse, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 15^e Avenue;
- 9) Sur la rue de Bellechasse, dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue De Gaspé;
- 10) Sur la rue des Carrières, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la place Charles-Thibault;
- 11) Sur la rue De Drucourt, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Fabre;
- 12) Sur la rue Marquette, dans la direction sud, à l'intersection de la rue De Drucourt;
- 13) Sur la rue Masson, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 2^e Avenue;
- 14) Sur la rue Masson, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 4^e Avenue;
- 15) Sur la rue Masson, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 7^e Avenue;
- 16) Sur la rue Masson, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 9^e Avenue;
- 17) Sur la rue Masson, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 10^e Avenue;
- 18) Sur la rue Masson, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 12^e Avenue;
- 19) Sur l'avenue Mozart Ouest, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Waverly;
- 20) Sur la rue Saint-Urbain, dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue Saint-Zotique Ouest;
- 21) Sur la rue Saint-Zotique Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue des Écores;
- 22) Sur la rue Saint-Zotique Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 35^e Avenue;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-037, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.01

CA18 26 0172

Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : Annexe A: « Fête de fin d'année de l'école Père-Marquette », « Fête de Saint-Antoine », « Animation de la rue Masson », « Animation du projet l'Espace du bonheur », « Animation du projet l'Oasis Bellechasse », « Pique-nique de Sainte-Bibiane », « Campagne de la coupe du monde sans l'Italie (Vivere Calcio) », « Spectacle de fin d'année », « Dans nos villes », « Cinéma sous les étoiles - Événement de lancement de la saison », « Biquette à Montréal », « Les Préliminaires de basketball et de soccer des Jeux de la rue de Rosemont-La Petite-Patrie », « Vente-débarras - Habitations Loggia-Pélican », « Défi Atome A - Baseball St-Esprit de Rosemont », « SOIR », « Cinéma sous les étoiles - Foire alimentaire / épluchette de blé d'Inde », « Festival ukrainien de Montréal », « Festival des arts de la ruelle (FAR) », « Cross-country de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf » et « Courir pour la santé mentale », Annexe B: « Zumba », « Le chariot sport audible », « Danse », « Les mercredis Djembé en famille », « Zumba en famille » et « Djembé en peïn air » et Annexe C: « Vente-débarras - Habitations Loggia-Pélican »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2018-26-038 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2018-26-039 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-040 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-041 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon les parcours, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2018-26-042 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2018-26-043 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans les tableaux en annexe;

De ratifier les autorisations décrites à l'annexe C de l'ordonnance, accordées dans le cadre de l'événement « Vente-débarras - Habitations Loggia-Pélican » qui s'est tenu les 19, 20, 21 mai, 2 et 3 juin 2018 sur le territoire de l'arrondissement et lors duquel se sont réalisées des activités de diffusion sonore.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1180081006

CA18 26 0173

Édicter une ordonnance - Interdiction de la circulation des véhicules routiers pour certains accès de quatre ruelles localisées dans l'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-044 afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans quatre ruelles localisées dans l'arrondissement;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1187831004

CA18 26 0174

Édicter une ordonnance - Création de l'événement « Vélos gourmands » entre le 5 juin 2018 et le 4 novembre 2018, autorisant l'usage de triporteurs commerciaux afin de vendre des produits alimentaires dans tous les parcs, places publiques et ruelles de l'arrondissement, excluant le parc Molson, la place Shamrock et la place Hector-Prud'homme

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser la création de l'événement « Vélos gourmands », du 5 juin au 4 novembre 2018 inclusivement, sur les sites suivants : tous les parcs, places publiques et ruelles de l'arrondissement, excluant le parc Molson, la place Shamrock et la place Hector-Prud'homme et dans ce cadre, permettre la vente de nourriture et de boissons non-alcoolisées sur le domaine public;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-045, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1180963015

CA18 26 0175

Édicter une ordonnance - Réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur les rues artérielles, à 30 km/h sur les rues artérielles aux abords des parcs et écoles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De déterminer la limite de vitesse à 40 km/h sur les rues artérielles suivantes de l'arrondissement :

- boulevard Saint-Joseph Est, entre la rue D'Iberville et le boulevard Pie-IX;
- rue Saint-Denis, entre la rue Jean-Talon Est et la rue des Carrières;

De déterminer la limite de vitesse à 30 km/h sur ces mêmes rues artérielles aux abords des parcs et des écoles;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-046, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1186235001

CA18 26 0176

Adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1-10)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1-10) » afin de modifier les modalités d'inscription à la période de questions du public des séances du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1180284001

CA18 26 0177

Adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3-7)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3-7) » afin de donner plus de pouvoirs au conseil d'arrondissement quant au contrôle de l'assiduité des membres du comité consultatif d'urbanisme et au versement d'une allocation de présence aux membres non-élus du comité consultatif d'urbanisme et dépose le projet de règlement, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1182614005

CA18 26 0178

Donner un avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) ».

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) »;

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1180963028

CA18 26 0179

Donner un avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de modifier les limites de hauteur, les densités et les usages prescrits dans les zones 0262 et 0655

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de modifier les limites de hauteur, les densités et les usages prescrits dans les zones 0262 et 0655.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de modifier les limites de hauteur, les densités et les usages prescrits dans les zones 0262 et 0655;

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1180963024

CA18 26 0180

Adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 4 728 132 du cadastre du Québec

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 4 728 132 du cadastre du Québec;

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1180963023

CA18 26 0181

Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, une résolution autorisant la démolition d'un lieu de culte vacant et la construction d'un bâtiment résidentiel ayant un maximum de 20 logements, sur le site du 6724, rue Fabre

Considérant l'engagement du promoteur à verser une contribution financière pour la réalisation future de logements sociaux et communautaires qui équivaut à 20 % de l'ensemble des logements construits sur le site, afin de respecter la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Considérant l'engagement du promoteur d'offrir 20 % de logements abordables d'initiative privée dans son projet (propriétés abordables), afin de respecter la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, la résolution suivante :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 6724, rue Fabre (lot 3 793 006) :

- 1° la démolition du bâtiment existant;
- 2° l'usage « Habitation » pour un maximum de 20 logements.

2. D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

1° il faut procéder à un relevé photographique pour déposer aux archives de la Ville;

2° une aire de stationnement au sous-sol du bâtiment doit être proposée;

3° le dépôt d'une garantie monétaire au montant 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, doit être déposée, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de six mois à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation de démolition, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 36 mois à partir de la date de délivrance du permis de construction;

4° préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018)* et du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M. c. C-3.2)*, le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*;

5° lors de la révision architecturale d'une intervention assujettie au titre VIII et concernant la construction d'un immeuble, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- a) les aménagements paysagers proposés pour la cour arrière devront favoriser l'appropriation de celle-ci par les résidents, particulièrement les enfants;
- b) les aménagements à l'arrière, tel que les balcons, devront favoriser la présence d'espaces extérieurs de qualité pour l'ensemble des logements;
- c) l'entrée donnant accès au stationnement devra être positionnée afin de minimiser la coupe d'arbres publics;

- d) le projet devra tendre à ne pas présenter une hauteur uniforme. La hauteur du bâtiment devra être rythmée et tenir compte de la présence du duplex adjacent au nord du site;
- e) le projet devra minimiser la diversité des matériaux utilisés pour la façade;
- f) les aménagements paysagers de la cour avant devront tendre à minimiser l'utilisation de matières minérales;
- g) le projet devra garantir le bon déploiement des arbres présents ou qui seront plantés sur le domaine public.

3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus; à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1170963077

CA18 26 0182

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-53) afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 1 586 301 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-53 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 avril 2018 relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-53 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018;

ATTENDU QU'aucune pétition valide n'a été reçue;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-53) afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 1 586 301 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1180963008

CA18 26 0183

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-54) afin de retirer le contingentement des débits de boissons alcooliques sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon Est et de Bellechasse

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-54 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 avril 2018 relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-54 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018;

ATTENDU QU'aucune pétition valide n'a été reçue;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-54) afin de retirer le contingentement des débits de boissons alcooliques sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon Est et de Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1180963011

CA18 26 0184

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA-8), une résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA11 26 0356 autorisant la démolition des bâtiments situés aux 2351, 2381 et 2385, rue des Carrières et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel

Considérant que le local commercial situé au 2355, rue des Carrières est vacant depuis plus de 4 ans, soit depuis la construction du bâtiment en 2014 en raison de la liste très restreinte des usages autorisés dans la résolution CA11 26 0356;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), une résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA11 26 0356, autorisant la démolition des bâtiments situés aux 2351, 2381 et 2385, rue des Carrières et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel (dossier 1100963106), selon les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation d'urbanisme applicable;

D'autoriser, malgré la résolution CA11 26 0356 :

- que les usages « épicerie », « papeterie », « articles de bureau », « restaurant, traiteur », « atelier d'artiste et d'artisan », « bureau », « clinique médicale », « école d'enseignement spécialisé », « institution financière », « laboratoire, sauf si dangereux ou nocif » et « studio de production » puissent également être autorisés dans le local commercial localisé à l'intersection des rues des Écores et des Carrières, au 2355, rue des Carrières;
- la pose d'une enseigne visible de l'extérieur ne devant pas contenir d'éléments lumineux.

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus; à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1180963009

CA18 26 0185

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 6832-6834, 2^e Avenue

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 6832-6834, 2^e Avenue, en la Ville de Montréal conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1180963018

CA18 26 0186

Approuver les plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Agrandir le bâtiment sur deux étages dans la cour latérale et aménager l'intérieur et l'extérieur du bâtiment existant - Bâtiment situé au 5830, avenue des Cèdres - Demande de permis 3001333896

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'agrandissement du bâtiment sur deux étages dans la cour latérale et l'aménagement intérieur et l'extérieur du bâtiment existant, pour le bâtiment situé au 5830, avenue des Cèdres, en la Ville de Montréal;

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages 1 à 11, le plan d'aménagement paysager, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Luc Gélinas, architecte, estampillés en date du 2 février 2018 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001333896, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier;

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1184646001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 30.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018.